

Subventions culturelles - Dernière répartition 2000

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

| Associations | Obtenu en 1999 | Demande 2000 | Proposition Commission (3.10.2000) | |
|--------------------------------|----------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------|
| | | | F | € |
| Théâtre | | | | |
| Compagnie Bacchus | 0 F | 140 000 F | 30 000 | 4 573,47 |
| Compagnie du P'tit Vélo | 10 000 F | 30 000 F | 15 000 | 2 286,74 |
| Théâtre du Zèbre | 10 000 F | 15 000 F | 15 000 | 2 286,74 |
| Musique | | | | |
| Orchestre des Jeunes | 0 F | 20 000 F | 5 000 | 762,25 |
| Le Cylindre | 50 000 F | 200 000 F | 70 000 | 10 671,43 |
| L'Alouette | 0 F | 3 000 F | 2 000 | 304,90 |
| Les Enfants de l'Espoir | 5 000 F | 10 000 F | 5 000 | 762,25 |
| Art Monie | 0 F | 7 000 F | 3 000 | 457,35 |
| MJC Palente (école de musique) | 0 F | nouvelle demande 65 300 F | 50 000 | 7 622,45 |
| Lecture/Ecriture | | | | |
| Croqu'livre | 30 000 F | 47 000 F | 30 000 | 4 573,47 |
| Au-dessus du Volcan | - | nouvelle demande -non chiffrée- | 5 000 | 762,25 |
| Les Solitaires Intempestifs | - | 130 000 F | 100 000 | 15 244,90 |
| Larvatus Prodéo | 15 000 F | 10 000 F | 5 000 | 762,25 |
| Cirque | | | | |
| Ecole Yole | 50 000 F | 100 000 F | 30 000 | 4 573,47 |
| Arts Plastiques | | | | |
| Fort Beauregard | 0 F | 20 000 F | 10 000 | 1 524,49 |

| Associations | Obtenu en 1999 | Demande 2000 | Proposition Commission (3.10.2000) | |
|--|----------------|--------------|------------------------------------|------------------|
| | | | F | € |
| <i>Danse</i> | | | | |
| Image et Densité | 0 F | 33 100 F | 10 000 | 1 524,49 |
| <i>Divers</i> | | | | |
| «Mémoire de la Résistance dans le Doubs» | | 3 000 F | 3 000 | 457,35 |
| Total des sommes attribuées | | | 388 500 | 59 150,22 |

La dépense globale, soit 388 000 F (59 150,22 €) est à imputer sur le chapitre 92.30 / article 6574 / code service 41000, alimenté par transferts de crédits d'un montant de 350 000 F (53 357,72 €) à prélever sur le chapitre 938 (compte dépenses imprévues), d'un montant de 15 000 F (2 286,74 €) à prélever sur le chapitre 92.33 / article 6574 - 89029 / code service 41010 et d'un montant de 23 000 F (3 506,32 €) à prélever sur le chapitre 92.30.6238 CS 41000.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis favorable sur ces propositions.

«M. DUVERGET : A propos du Cylindre, la subvention proposée de 70 000 F est en augmentation par rapport à l'année précédente. Quelle est actuellement la politique de la Ville de Besançon pour l'implantation d'une scène de musiques actuelles sur la commune de Besançon puisque je crois que le Cylindre souhaiterait se rapprocher le plus possible de la Ville ?

M. POMEZ : Vous ne serez pas surpris, c'est la même question sur la politique en tout cas des musiques amplifiées et actuelles à Besançon. Je crois que j'ai déjà posé la question dans un communiqué de presse en demandant si la Ville de Besançon ne faisait pas un petit peu la sourde oreille par rapport à ce dossier-là. Moi je pense qu'effectivement on a à Besançon la possibilité de profiter d'initiatives militantes et de gens qui ont déjà une petite expérience pour pouvoir implanter durablement un lieu pour les musiques actuelles et amplifiées sur Besançon. Je pense que c'est important de savoir qu'au Cylindre actuellement plus de 80 % du public est bisontin, qu'il y a déjà eu une session, c'est-à-dire qu'il y a déjà un bilan, qu'on part sur la 3^{ème} année, qu'il y a plus de 11 000 spectateurs, quelque chose sur lequel on peut partir pour implanter autre chose, c'est un vrai enjeu culturel. C'est un vrai enjeu culturel, tout simplement parce qu'il y a eu la fermeture du Montjoye en 1994, qui n'a pas été remplacé et qui a laissé un vide complet dans le paysage culturel bisontin. Deuxièmement, vous l'avez peut-être remarqué, il y a de plus en plus de frilosité dans l'animation musicale en centre-ville à Besançon, due à la restriction vis-à-vis des nuisances et on le comprend bien. Donc il y a une offre qui est diminuée et une attente qui est grande et je crois qu'il faut vraiment répondre à ça. Je vous ai apporté le document sur les publics des concerts de musiques amplifiées pour que vous aperceviez que c'est bien un lieu de mixité sociale, d'échange des publics et moi j'ai envie de vous dire que la conclusion de cette enquête du Ministère de la Culture est que les musiques amplifiées touchent plus de monde que les seuls jeunes, elles avancent en âge et même assez haut, on l'a vu, elles s'étendent progressivement à toutes les catégories sociales et professionnelles. C'est bien là le cas des musiques amplifiées qui

de leurs espaces particuliers, parfois singuliers, participent au brassage des cultures. On s'y mélange plus que dans le public de la musique classique, a fortiori que dans celui de l'opéra. Je veux dire qu'il y a un vrai enjeu de démocratisation culturelle là derrière et je crois qu'il faut poser la question politiquement, en terme de politique culturelle pour Besançon.

M. PINARD : Un mot seulement, j'entends bien, je n'y connais pas grand chose mais si on avait fait le contournement que préconise POMEZ, il n'y aurait pas de Cylindre car le contournement passait juste à Larnod. Au diable «vos Verts» là-bas !

M. LE MAIRE : Il passait sous le Cylindre alors !

M. PINARD : Plus de Cylindre !

M. FERREOL : Vaste question que nous avons abordée plusieurs fois dans la commission. Je voudrais dire que la question des musiques actuelles ne se limite pas à la question du lieu. Christophe POMEZ l'a évoqué, il y a différentes structures, différents lieux. Il faudrait aussi s'entendre sur ce qu'on appelle musiques actuelles. Je prends un exemple : il me semble que la relance du jazz à Besançon ces dernières années, que ce soit dans le cadre de la programmation régulière de l'activité de l'AMIB (Association pour les Musiques Improvisées à Besançon), au Nouveau Théâtre de Besançon, que ce soit la relance du festival de jazz qui se tient chaque année et qui s'est réinstallé à Besançon, participe bien de cette dimension des musiques actuelles. Deuxièmement, je rappelle qu'un certain nombre de structures, que ce soit l'Espace Planoise ou Micropolis pour des grandes manifestations, organisent régulièrement des manifestations autour de ce qu'on appelle les musiques actuelles. Il y a aussi la Ville de Besançon et Christophe POMEZ le sait très bien, qui fait un travail peu connu mais je crois essentiel à la dynamisation de ce secteur en donnant la possibilité à des groupes de jeunes de se former et de répéter déjà depuis plusieurs années dans le lieu que nous appelons le Bastion. Dernier point concernant les lieux, je veux quand même rappeler que le Cylindre que nous aidons -et nous renforçons notre aide cette année, à partir d'une convention que nous avons approuvée il y a déjà quelque temps en Conseil Municipal- ne se tient pas effectivement au coeur de Besançon mais se tient très largement au coeur de l'agglomération bisontine. Au début de cette séance, Jean-Louis FOUSSERET a évoqué plus que la perspective, la réalité actuelle de l'agglomération. Il faudra bien qu'on s'habitue aussi à penser autrement que dans les termes administratifs habituels, c'est-à-dire les frontières très précises de la ville. Larnod ce n'est pas très loin de Besançon, en tout cas c'est au coeur de l'agglomération, c'est dans l'agglomération.

Enfin pour être plus précis, c'est vrai que depuis plusieurs années nous réfléchissons à un lieu adapté qui soit plus central, il faut le dire. Nous défendons le projet du Cylindre mais personnellement je continue à penser que sa localisation n'est pas excellente, en particulier pour accueillir un public jeune dans ce virage quand même très très dangereux. Ce que je peux vous dire ce soir, c'est qu'actuellement nous sommes dans une phase de réflexion et de prospection avec le Ministère de la Culture sur un lieu qui est à Besançon, et j'espère que très prochainement les choses avanceront. Mais encore une fois je voudrais dissocier le projet du lieu de son identification avec une des structures parce qu'il y a et Christophe le sait très bien, plusieurs structures, c'est-à-dire que ce n'est pas le projet d'une salle pour le Cylindre, pour l'instant le Cylindre a sa salle et nous les aidons à partir d'une convention extrêmement précise en particulier sur le soutien à l'émergence des jeunes groupes.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint. J'ai suivi également cette question. Une proposition avait été faite, nous nous sommes rendus sur place, c'était dans les locaux Alpia. On a fait la visite avec le propriétaire et il s'est avéré impossible d'y mettre une structure quelle qu'elle soit des musiques actuelles mais nous nous sommes orientés vers d'autres secteurs de la ville et nous espérons quand même aboutir assez vite. Ce sera une structure pour les musiques actuelles comme on vient de le dire, pour le Cylindre et aussi pour d'autres du même style.

M. FOUSSERET : Je crois que l'essentiel a été dit. C'est vrai que la fermeture du Montjoye a laissé un vide, on est tous d'accord sur ce point. On en connaît les raisons, des problèmes de sécurité et depuis quelques années, peut-être depuis trop longtemps direz-vous, on cherche un nouveau lieu. Ce n'est pas facile car il faut que ce soit un lieu facilement accessible, avec des parkings, qui ne provoque pas de nuisances pour l'entourage et on avait fondé de vrais espoirs, j'avais même déjà vu pratiquement des plans entre autres présentés par le Cylindre sur le site d'Alpia. Le Maire vous l'a dit, il s'est rendu personnellement sur place, cela ne convient pas pour un certain nombre de raisons, entre autres les problèmes du parking, de la sortie, qui posait un certain nombre de difficultés mais je crois qu'il faut quand même qu'on dise qu'il y a une véritable volonté pour effectivement aboutir. Je sais que d'autres lieux avaient été évoqués : auprès de la piscine-patinoire, peut-être pourquoi pas d'ailleurs au sein du campus universitaire puisqu'on sait aussi que ça intéresse beaucoup les étudiants... donc un certain nombre de pistes sont étudiées. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas débouché aujourd'hui que la Municipalité ne s'en est pas occupé et on ne peut pas recommencer à nouveau l'expérience du Montjoye, c'est-à-dire implanter une salle avec des musiques amplifiées entre autres, au milieu d'un quartier avec les nuisances que cela entraîne et sans étudier les problèmes de stationnement. Moi, je pense qu'on devrait aboutir très prochainement.

M. POMEZ : Je crois que ce que vient de dire Jean-Louis FOUSSERET est important et s'il y a une volonté, c'est bien qu'elle soit soulignée. Ce qu'il est important de rappeler, c'est qu'il y a un travail fait par différents réseaux, par des professionnels sur des pratiques amateurs et c'est bien de tenir compte de cet existant pour monter une opération et ne pas avoir une SMAC clef en main qui fermerait dans deux ans ! L'enjeu est bien là. Et si l'on regarde le ratio, sachez qu'aujourd'hui à Besançon les musiques actuelles, ça fait 23,63 F de subvention publique par siège, ce qui est complètement dérisoire par rapport à tout ce que l'on peut faire dans d'autres domaines d'activités.

M. BONNET : Monsieur le Maire, c'était quand même l'un des grands engagements de la campagne de 1995 et je comprends que Christophe POMEZ soit déçu. Jean-Louis FOUSSERET nous dit qu'il y a encore quelques mois pour y arriver à moins que ce soit une promesse de la campagne de Jean-Louis FOUSSERET à venir.

M. FOUSSERET : Vous verrez bien. Nous, on sait déjà qu'on va faire campagne ! C'est clair.

M. LE MAIRE : Vous ferez campagne plus tard, plus loin, ailleurs qu'ici !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité (2 Conseillers s'abstenant).

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.